

## NEWSLETTER COMMERCE DU 7E

Décembre 2022



Voir ce courriel dans votre navigateur

### Le Plan de Mobilité de Lyon 7<sup>e</sup>



**L'article 20 de la loi de financement de la sécurité sociale**, de 2009 a rendu obligatoire l'indemnisation des frais de transports des salariés pour les trajets entre le domicile et le lieu de travail.

Ainsi, les frais d'abonnement aux transports collectifs ou aux services publics de location de vélos, souscrits par les salariés pour leurs déplacements entre le domicile et le lieu de travail, sont **pris en charge à hauteur de 50% par l'employé**.

Lyon 7 Rive Gauche a dans ce cadre développé le [Plan de Mobilité](#) de Lyon 7e avec un **pack de mobilité** adapté aux problématiques des commerçants, artisans du 7e arrondissement et de leurs salariés.

**Le Plan de mobilité de Lyon 7<sup>e</sup>** permet aux commerçants, artisans, professions libérales et entreprises du territoire de bénéficier d'un abonnement de transports en commun à un **tarif préférentiel (10% de réduction environ)**.

**Au 1er janvier 2022**, le coût de l'abonnement mensuel «City Pass PDE» était de : **61,40 €** au lieu de 66,40 € pour un City Pass « classique » par prélèvement automatique

- participation SYTRAL : **5 €** (en déduction directe du montant de l'abonnement)
- coût pour l'entreprise : **30,70 € par mois, par salarié**

- coût pour le salarié : 30,70 € par mois

La participation entreprise de 30,70 € TTC est taxée à 10 % soit un coût réel pour votre entreprise de **27,91 € par salarié**. Le mois d'août est gratuit, de plus, il n'y a pas de charges patronales à supporter. Les frais de fonctionnement, d'information et de gestion du dispositif sont assurés gratuitement par Lyon 7 Rive Gauche.

N'hésitez pas à contacter **M. Dorian Charrel**  
au 04 72 73 11 76 ou sur [dcharrel@lyon7rivegauche.com](mailto:dcharrel@lyon7rivegauche.com)

---

## Charte Sobriété de la Ville de Lyon à destination des commerces



La [Ville de Lyon](#) propose aux commerçants et entreprises de participer à l'effort collectif de sobriété à travers une « Charte sobriété ».

**Elle se décline en 5 gestes simples**, concrets, rapides et efficaces pour réduire significativement ses consommations d'énergie.

- J'éteins mes façades, vitrines et enseignes lumineuses à 20h ou dès la fermeture du magasin si je suis ouvert après 20h.
- Je n'utilise pas de panneaux numériques publicitaires ou je les éteins.
- Je suis vigilant à la température ambiante dans mes locaux et mes points de ventes : 19° pour le chauffage et 27° pour la climatisation
- Je ferme la porte des mes locaux et de mes magasins lorsque la climatisation ou le chauffage fonctionnent
- Je m'engage dans la mise en œuvre des mesures à moyen et long terme pour une gestion durablement plus sobre de l'énergie

**Si vous souhaitez vous engager dans cette démarche,  
vous pouvez signer la charte via ce [lien](#)**

Après avoir signé la charte, vous aurez accès à un kit graphique mis à disposition par la Ville (en téléchargement) qui vous permettra de communiquer sur votre engagement auprès de vos clients, partenaires, fournisseurs, passants... Vous serez également référencés sur le site de la Ville.

**Plus d'informations** [ici](#)

---

## Opération Solid'aire – Foyer Notre Dame des Sans-Abri

L'association **Le Foyer Notre-Dame des sans-abri** recherche des commerçants pour participer au dispositif **Solid'aire** en devenant un point de collecte.

L'association loi 1901 reconnue d'utilité publique, intervient dans la Métropole de Lyon et le département du Rhône pour venir en aide aux personnes isolées et aux familles en très grande difficulté.

**Solid'aire** est un réseau de partenaires de proximité qui permet de donner une **seconde vie** aux objets. Il peut s'agir de vêtements, chaussures, livres, bijoux, jouets, petit électroménager, objets de décoration, vaisselle, articles de sport et instruments de musique, etc...



L'ensemble des dons est ensuite acheminé vers l'Atelier et Chantier d'Insertion pour être revalorisé avant d'être orienté, en fonction des besoins, auprès des personnes sans-abri accueillies ou vendu dans ses magasins solidaires, les Bric à Brac.

Ce service gratuit vous permet à la fois de proposer un nouveau service de proximité à vos clients, de faire connaître votre engagement social et solidaire, de soutenir les actions en faveur des personnes en difficulté et d'œuvrer pour des dynamiques de réemploi et d'insertion.

Pour faire partie du réseau, rien de plus facile, il vous suffit d'avoir la capacité de stocker au minimum quatre petites caisses. Il est à noter que l'ensemble des points de collecte **Solid'aire** sera référencé sur le site Internet du foyer et un autocollant du dispositif sera apposé sur la vitrine du partenaire.

Commerces participants : <https://www.fnds.org/OU-DONNER/>

Ce projet est soutenu par la [Métropole de Lyon](#) et [Territoires zéro déchet, zéro gaspillage](#)

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter :

Flora SPORER

FOYER NOTRE DAME DES SANS-ABRIS  
3 RUE PÈRE CHEVRIER / 69361 LYON CEDEX 07  
T. 04 72 76 33 12 – [ateliervelo@fnds.org](mailto:ateliervelo@fnds.org)

---

## Réduire l'impact de l'éclairage artificiel en adhérant à la Charte Chauve-Souris



Le [collectif Plein la Vue](#) et [France Nature Environnement Rhône](#) ont lancé la **Charte Chauve-souris**, pour encourager les commerçants de la [Métropole de Lyon](#) à réduire l'impact de l'éclairage artificiel sur la biodiversité nocturne, le gaspillage énergétique, et sur des problématiques de santé publique et de cadre de vie des habitants.

Les vitrines des magasins sont de plus en plus utilisées pour l'installation d'écrans vidéo publicitaires, alors que les habitants y sont très fortement

défavorables, que ces dispositifs sont très énergivores (1 panneau numérique de 2m2 consomme 7000kWh, soit autant qu'un foyer de 3 personnes) et qu'ils captent l'attention au détriment de la sécurité dans nos déplacements et d'une source de stress et de fatigue...

D'autre part, les enseignes lumineuses, vitrines éclairées et écrans vidéo participent grandement à la pollution lumineuse, dont l'impact sur la biodiversité nocturne est important (perturbation des cycles naturels, des déplacements et de la reproduction des espèces, de la pollinisation de la flore...), particulièrement à la tombée de la nuit où il y a un pic d'activité de la faune.

La **Charte Chauve-Souris** souhaite alors valoriser les commerçants qui éteignent aux horaires de fermeture leurs vitrines, enseignes et local, et qui n'ont pas installé d'écran vidéo publicitaire dans ses vitrines, et à encourager les autres commerces à faire évoluer leur pratique dans ce sens.

En promouvant un modèle de sobriété publicitaire lumineuse, cette charte souhaite soutenir et fédérer les commerces locaux autour de valeurs pérennes communes (limitation de la consommation d'énergie, préservation de la biodiversité et amélioration du cadre de vie des habitants) et créer du lien avec les habitants.

Un **macaron chauve-souris** affiché sur la devanture permet d'être identifié comme signataire de la charte et une cartographie permet de recenser l'ensemble des commerces engagés.

 **Plus d'informations** [ici](#)

---

## Mon Commerce Zéro Déchet



Depuis 2016, le dispositif **Mon Commerce Zéro Déchet** par l'association [Zéro Déchet](#) permet de sensibiliser et d'accompagner tous les commerçants de proximité, les restaurateurs et les clients dans une démarche de réduction des déchets à la source, d'adopter des habitudes de consommation durable (utilisation d'emballages réutilisables, réintroduction de la consigne, diminution du sur-emballage...) et de mettre en lumière un réseau de commerces identifiables pour leurs bonnes pratiques pour aider les consommateurs.

**Aujourd'hui, c'est plus de 500 commerçants  
impliqués dans la réduction des déchets dans la Métropole !**

Vous pouvez **les retrouver grâce au macaron sur leurs vitrines** ci-dessus  
ou sur la [cartographie nationale](#).

Si vous souhaitez rejoindre le mouvement, contactez Zéro Déchet Lyon:  
[mcmd@zerodechetlyon.org](mailto:mcmd@zerodechetlyon.org)



**Pour nous écrire ou nous rendre visite :**

Palais de la Mutualité - 1 bis place Antonin Jutard 69003 Lyon  
T. 04 72 73 11 76  
[accueil@lyon7rivegauche.com](mailto:accueil@lyon7rivegauche.com)

Vous souhaitez modifier la façon dont vous recevez ces e-mails ?  
Vous pouvez mettre à jour vos préférences ou vous désabonner de cette liste .

---

This email was sent to [communication@lyon7rivegauche.com](mailto:communication@lyon7rivegauche.com)  
[why did I get this?](#) [unsubscribe from this list](#) [update subscription preferences](#)  
mcv · Palais de la Mutualité · 1 bis place Antonin Jutard · LYON (69) 69007 · France

